

<http://gec.venissieux.org/Nos-differents-dispositifs-de-vaccination>



# La lettre des élus communistes et apparentés de Vénissieux N° 64 - octobre 2021

# Nos différents dispositifs de vaccination...

- La lettre -

**La lettre**  
des élus communistes et apparentés  
de Vénissieux - N° 64 - octobre 2021



**NOTRE PAYS EST**  
Nos différents dispositifs de vaccination consistent à offrir les conditions du droit au vaccin pour tous, malgré les énormes inégalités sociales dans l'accès à la santé qui concernent notre pays depuis longtemps et qui ne sont continuées et confortées dans la crise sanitaire. Il s'agit de compenser les maux de vaccination par conscience pour atténuer la carte des inégalités sociales. Plus de 90% dans les communes riches du France, 60% à Vénissieux et dans les villes populaires.

Si l'Etat s'était appuyé sur les médecins de proximité et avait donné des moyens pour recruter dans tous les quartiers des centres de santé accessibles et en lien avec les habitants, cela aurait été différent. Nous savons pourtant que le monde ne pourra sortir de cette pandémie, durablement, notre proposition à l'ensemble de la population d'accéder au vaccin. Pour vaincre la pandémie, deux mesures sont indispensables : reconnaître tous les vaccins agréés par l'OMS et lever la propriété intellectuelle sur la production des vaccins pour en faire un bien public mondial et stopper ainsi la course au profit. C'est possible d'enclencher la production de vaccins publics. C'est l'existence d'un vaccin non breveté qui a permis, à son temps, l'éradication de la poliomyélite.

La France devrait être à la pointe de cette campagne, mais avec ce régime des brevets de cordes, qui est, avec l'Union européenne, la dernière amie des Big Pharma.

Pierre-Alexis BELLET - Adjoint au Maire

### EVOLUTION DU DISPOSITIF DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Dès le 1er janvier 2021, la Ville de Vénissieux, avec l'Agence Régionale de Santé et le CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Vénissieux, s'est engagée dans l'organisation de la vaccination contre la Covid-19. Après une première phase au CCHS (Centre Départemental d'Hygiène Sociale), une seconde jusqu'au 28 août, dans le Centre Joliot-Curie, un centre aménagé et adapté à la vaccination, puis à disposition que l'Établissement Français du Sang, stationne chaque jour, du lundi au vendredi, dans tous les quartiers, depuis le 1er septembre 2021. Un dispositif mobile de vaccination contre la Covid-19, au plus près des habitants.

Un nouveau dispositif sera déployé et installé dans différentes salles communales pour les mois de novembre et décembre, à partir du 2 novembre 2021.

- Lundi et mardi : Maison des Filles et des Familles (Salle n°1),  
- Mercredi et jeudi : Halle à Osons, 85 boulevard du Dr Cabrol,  
- Vendredi : foyer Vallant Coulurier, 45 Vallant Coulurier et CCHS, 8 Place de la Paix.

Durant toute la crise sanitaire, notre Ville a su être réactive, pragmatique et volontaire. Je tiens à remercier tous les agents déployés sur le terrain, tous les services de notre mairie mobilisés, tous les Vénissieux et le tissu associatif qui ont fait preuve de solidarité. Cet engagement de tous les instants se poursuivra tant que le virus sera pas éradiqué, car la pandémie n'est toujours pas derrière nous.

Sur l'ensemble du territoire national, une coalition a été établie entre les quartiers populaires et un tissu de vaccination plus faible. Dans l'agglomération, c'est le cas notamment à Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Vénissieux.

Les maires et leurs équipes qui ont permis à bien des niveaux, l'absence de l'Etat sont en train d'atténuer un bilan de la gestion de cette crise sanitaire. Alors très toutes les lignes des dysfonctionnements ? L'Etat a-t-il compris que son organisation générale, et surtout très quand les droits sur le travail du terrain, que les décisions qu'il a prises sans l'engagement total des communes est une partie liée ?

Murielle PICARD - Maire

Date de mise en ligne : jeudi 28 octobre 2021

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

**Nos différents dispositifs de vaccination contribuent à créer les conditions du droit au vaccin pour tous, malgré les énormes inégalités sociales dans l'accès à la santé que connaît notre pays depuis longtemps, et qui se sont confirmées et confortées dans la crise sanitaire.**

Il suffit de comparer les taux de vaccination par commune pour retrouver la carte des inégalités sociales ! Plus de 90% dans les communes riches de l'ouest, 50% à Vénissieux et dans les villes populaires.

Si l'État s'était appuyé sur les médecins de proximité, s'il avait donné des moyens pour recréer dans tous les quartiers des centres de santé accessibles et en lien avec les habitants, cela aurait été différent.

Nous savons pourtant que le monde ne pourra sortir de cette pandémie, durablement, qu'en permettant à l'ensemble de la population d'accéder au vaccin. Pour vaincre la pandémie, deux mesures sont indispensables : reconnaître tous les vaccins agréés par l'OMS et lever la propriété intellectuelle sur la production des vaccins pour en faire un bien public mondial et stopper ainsi la course au profit. C'est possible d'enclencher la procédure de licence publique. C'est l'existence d'un vaccin non breveté qui a permis, en son temps, l'éradication de la poliomyélite. La France devrait être à la pointe de cette campagne, mais avec ce régime des premiers de cordée, elle est, avec l'Union européenne, la meilleure alliée des Big Pharma.

[Pour lire l'intervention complète...](#)